



# COMMISSION TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE VOLLEY-BALL

## CATÉGORIES D'ÂGE ET SURCLASSEMENTS SAISON 2022-2023

Catégories		Championnats départementaux						
Âge	Année de naissance	7-8 ans mixte	9-10 ans mixte	11-12 ans mixte	13-14 ans mixte	15-16 ans féminin, masculin, mixte	17-18 ans féminin, masculin, mixte	Adultes féminin, masculin, mixte
7	2015	Q ou C	S2	-	-	-	-	-
8	2014		S1	-	-	-	-	-
9	2013	NA	Q ou C	S2	-	-	-	-
10	2012			S1	-	-	-	-
11	2011	NA	NA	Q ou C	S2	-	-	-
12	2010				S1	-	-	-
13	2009	NA	NA	NA	Q ou C	S2	-	-
14	2008					S1	-	-
15	2007	NA	NA	NA	NA	Q ou C	S2	S2
16	2006						S1	
17	2005	NA	NA	NA	NA	NA	Q ou C	Q ou C
18	2004							
19-39	1983-2003	NA	NA	NA	NA	NA	NA	Q ou C
>= 40	<= 1982	NA	NA	NA	NA	NA	NA	Q ou C

NA = non autorisé ; Q ou C = Questionnaire de santé ou Certificat médical simple

S1 = Certificat médical avec surclassement d'une année

S2 = Certificat médical avec surclassement exceptionnel de deux années, soumis à accord du médecin fédéral

Autres cas = Surclassement exceptionnel, refusé par le médecin fédéral, sauf circonstances particulières.

### Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, suite à la loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 :

Il n'y a plus d'obligation de certificat médical, pour les jeunes et pour les adultes ne pratiquant pas d'activité à risque particulier, mais un questionnaire de santé.

Ce questionnaire de santé est anonyme et conservé par le-la licencié-e. Il n'est pas transmis à l'association lors de la demande de licence Ufolep.

Pour attester avoir respecté la procédure ministérielle, il faut compléter les informations sur le formulaire de demande de licence Ufolep : case à cocher attestant avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du formulaire santé ou fourniture du certificat médical le cas échéant.

Les questionnaires de santé (Jeunes / Adultes) sont disponibles sur le site d'Affligue : [www.affligue.org](http://www.affligue.org) .

La page Ufolep présentant les nouvelles règles : [http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/1certificat\\_medical.pdf](http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/1certificat_medical.pdf)

Le formulaire de demande de surclassement est déposé sur notre site internet : <http://ctd.ufolep91-volley.org/> .

### Extraits des RÈGLEMENTS DE L'UFOLEP (version 2019) :

Le surclassement doit rester exceptionnel.

La commission médicale impose dans tous les cas de demande de surclassement que :

- pour un surclassement d'une année (qui donnerait lieu à un changement de catégorie), le certificat médical mentionne l'avis du médecin rédacteur du certificat d'aptitude,
- pour un surclassement exceptionnel de plus d'une année civile, une justification de demande de ce surclassement, signée de l'entraîneur ou responsable de club et contresignée par les parents, soit jointe à l'avis d'aptitude établi par le médecin examinateur ; une copie de ces deux documents doit être adressée au médecin fédéral national.

La participation aux compétitions sera alors conditionnée à la présentation d'un « accusé réception » émanant du médecin fédéral autorisant ce surclassement.



COMMISSION TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE de VOLLEY-BALL

1 rue Pasteur – 91000 EVRY-COURCOURONNES

☎ 01 60 75 01 99 (secrétariat UFOLEP 91)

Email : [volley@ufolep91.org](mailto:volley@ufolep91.org) / [www.ufolep91-volley.org](http://www.ufolep91-volley.org)

